

Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le

24 NOV. 2025

Dossier suivi par
Corinne BASTARD
Corinne.bastard@grandest.fr

Madame Brigitte TORLOTING
Vice-présidente du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 KEHL
Allemagne

Objet :

Prise de position sur les résolutions du Conseil Rhénan du 6 juin 2025.

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous faire part de la position de la Région Grand Est sur les résolutions du Conseil Rhénan prises lors de sa plénière du 6 juin 2025 relevant de ses champs de compétences :

Influences climatiques sur la santé dans le Rhin supérieur

La Région Grand Est partage les propos formulés dans la résolution concernant l'influence du climat sur la santé ; elle est en effet très engagée sur les questions de santé environnementale qui englobe les enjeux climatiques : elle copilote, aux côtés de l'Etat (DREAL/Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et ARS/Agence régionale de santé), le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) qui vise à promouvoir les environnements favorables à la santé (eau, air, sol, bruit...) ; au sein du PRSE4, la Région et ses partenaires souhaitent engager des actions à l'échelle transfrontalière afin de traiter ces questions de manière transversale et complémentaire. Concernant la préconisation n°7 autour des infrastructures vertes pour réduire les îlots de chaleur, la Région est fortement engagée dans le développement de l'Urbanisme Favorable à la santé (UFS), avec le concours de l'ARS et des agences d'urbanisme du Grand Est notamment. La Région va renforcer ses actions en la matière via le programme Life Adapt'Est qui vient d'être accepté par la Commission Européenne.

Intensifier la réponse transfrontalière aux plantes invasives (Datura Stramonium)

La Région Grand Est soutient les propositions du Conseil Rhénan concernant la lutte contre le datura stramoine, toutefois, le sujet de la gestion des plantes envahissantes relève de la responsabilité de l'Etat dès lors qu'il traite de questions sanitaires. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre les espaces envahissants. L'ARS du Grand Est est investie dans ces sujets. Cette stratégie est complémentaire au règlement européen de 2014 qui interdit aux États membres l'importation, la

culture, la reproduction, la vente ou la remise en milieu naturel de trente-sept espèces végétales et animales qui menacent la biodiversité. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comporte des dispositions pour appliquer ce règlement européen dans notre pays, y compris les territoires d'outre-mer. Un décret d'application de la loi permet notamment aux services des douanes et aux services sanitaires présents aux frontières de former un véritable « bouclier » pour lutter contre les introductions d'espèces exotiques envahissantes.

La Région Grand Est soutient financièrement l'information des acteurs au travers de la plateforme des Espèces Exotiques Envahissantes du Grand Est animée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine avec d'autres partenaires.

Aussi le groupe de travail agriculture de la Conférence du Rhin supérieur dont est membre la Région Grand Est a énoncé dans son mandat le sujet sanitaire. L'objectif est de s'appuyer sur le renforcement de la coopération transfrontalière en développant les coopérations à l'échelle transfrontalière entre les acteurs locaux de la santé humaine, animale et végétale. Cela concerne notamment les épizooties et la gestion des espèces non indigènes, en cherchant à mettre en œuvre le concept « One Health ». De plus, la Région anime le groupe d'experts écologie de la Conférence du Rhin Supérieur qui a organisé un échange d'information sur ces questions et travaille à l'élaboration d'un annuaire des contacts en charge de ces questions. Les services de la Région restent en veille sur le sujet et suivent attentivement les conséquences pour l'agriculture du territoire.

Poursuivre l'histoire à succès d'Interreg Rhin supérieur

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a publié sa proposition relative au cadre financier pluriannuel de l'Union européenne couvrant la période 2028-2034. Pour les programmes Interreg, la Commission propose un montant de 10 milliards d'euros et donc une légère augmentation du budget par rapport à la période de financement actuelle. Compte tenu de la nationalisation croissante de la politique de cohésion à partir de 2027, je me félicite que la Commission ait tenu compte de la spécificité des programmes Interreg et prévoit un « plan Interreg » parallèlement aux plans de partenariats nationaux et régionaux dont l'établissement incombe aux Etats membres.

La Région Grand Est s'est affirmée à de nombreuses reprises en faveur d'une coopération territoriale européenne ambitieuse à travers plusieurs prises de positions à l'instar de celles avec le Bade Wurtemberg, de Régions de France ou encore de Grand Est-Europe.

Le programme Interreg Rhin Supérieur apporte une réelle plus-value à l'ensemble du territoire de coopération et de ses acteurs. En effet, les cinq priorités du programme couvrent l'ensemble de l'écosystème du Rhin supérieur, s'alignent avec les besoins et objectifs politiques des sous-territoires concernés et répondent aussi aux grands enjeux européens.

Au 10 juillet 2025, date du dernier Comité de suivi, le nombre de projets programmés était de 54, permettant de répondre aux enjeux du territoire dans diverses thématiques telles que l'innovation, l'économie, la transition énergétique, l'agriculture ou encore la biodiversité.

Ce programme fêtera cette année ses 35 ans de coopération transfrontalière exemplaire entre la France, l'Allemagne et la Suisse grâce à l'engagement constant de ses partenaires.

Soutenir la politique médiatique transfrontalière

La Région Grand Est partage les constats ainsi que les propositions formulées dans cette résolution qui apparaissent à la fois pertinentes et nécessaires pour les territoires frontaliers. Dans un espace transfrontalier comme le Rhin supérieur, où les échanges quotidiens sont multiples, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des médias transfrontaliers en capacité d'informer au plus près des réalités vécues de part et d'autre de la frontière. La Région souscrit à l'idée de mettre en place un prix du journalisme transfrontalier, à l'image du Prix Bartholdi qui vise à encourager l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur, afin de valoriser les initiatives qui contribuent à une meilleure compréhension mutuelle et à un traitement commun de l'actualité. Des structures telles que le CUEJ (Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg), avec son cursus franco-allemand de journalisme mené conjointement avec l'Université de Fribourg, ou encore l'Euro-Institut, qui organise régulièrement une formation dédiée à la communication et aux médias en contexte transfrontalier, participent déjà à cette dynamique de coopération et d'interculturalité. Il serait en outre pertinent de multiplier les occasions de rencontre entre médias de proximité, par exemple entre France 3 Grand Est et ses homologues du Bade-Wurtemberg de la SWR Fernsehen, afin d'identifier des complémentarités et de développer des projets journalistiques communs.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien cordialement

